











Livret d'accueil stagiaire

Bienvenue! Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par Euthymia et nous vous en remercions! Voici les informations à votre disposition:

- Présentation Euthymia
- Notre programme,
- Notre engagement qualité
- Les méthodes pédagogiques
- · Les moyens pédagogiques
- Nos références
- Annexe 1 : règlement intérieur applicable aux stagiaires

Euthymia est une SARL qui a pour but de promouvoir les actions de formation et d'accompagnement basées sur la pleine conscience afin d'améliorer le bien-être et les compétences psycho sociales définies par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Depuis 2010, Euthymia a développé différentes formes d'interventions destinés au grand public. Dans les métiers de la santé, pour accompagner les nombreuses mutations de ce secteur professionnel et améliorer le contact avec les patients. Euthymia est également à l'origine de programmes destinés aux organisation en transformations. Enfin, Euthymia forme les personnes qui désirent enseigner les programmes basés sur la pleine conscience. Les formateurs intervenant dans les différents programmes et formation Euthymia sont présentés sur les sites d'Euthymia (www.euthymia.fr) et de l'IMA France (www.ima-formation-mbsr.fr), ainsi que dans les programmes spécifiques à chaque formation.

L'offre de formation

- Programme MBSR
- Stage de mise en pratique (approfondissement, retraites et stages de ressourcement)
- Pleine conscience & leadership
- Attention à soi & présence à l'autre (soignants)
- La pleine conscience pour les praticiens de santé (médecins et psychologues)
- Formation d'instructeur MBSR
- Programme MBCL / retraite MBCL
- Formation d'instructeur MBCL
- Programme « Se former à l'enseignement des MBI » (Mindfulness-Based Interventions)

Notre engagement qualité

Les critères qualités dans lesquels Euthymia s'engagent sont :

- Identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- Qualification professionnelle et formation continue du personnel chargé des formations,
- Information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
- Prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Euthymia | La Tuilière FLEURAC 24580 | Numéro SIRET: 818 369 241 00018 | Numéro de déclaration d'activité: 75240178624 (auprès du préfet de région de: Nouvelle Aquitaine)

Évaluation de la qualité de la formation

Lors de la session, chaque module est évalué de manière formative (qcm, questions/réponses, jeux formatifs, mises en situations, etc.).

Nous demandons également à l'apprenant de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation.

Une attestation de fin de formation est remise à chaque apprenant. Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances.

Vous recevez, en fin de formation (sur demande ou via l'extranet https://euthymia.digiforma.net)

- L'attestation de fin de formation,
- Le certificat de compétences (programme d'instructeur MBSR / MBCL ou instructeur MBI),
- La copie de la feuille d'émargement.

Méthodes pédagogiques

Toutes nos formations sont élaborées en fonction des besoins particuliers de votre organisation, à part les programmes standard MBSR, Instructeur MBI. Instructeur MBSR et Instructeur MBCL.

Chaque formation est construite autour du concept de la pédagogie par objectifs et animée par la méthode de la pédagogie explicite et du rythme ternaire, c'est-à-dire que chaque module comprend au moins : une activité de découverte, des apports théoriques puis des mises en application, une synthèse et/ou une évaluation.

Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

L'implication des participants entre les sessions est donc fondamentale.

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques et supports remis aux stagiaires sont ceux exposés dans la ligne « moyens pédagogiques » des programmes de formation.

Ils sont principalement constitués des éléments suivants :

- Documentation pédagogique remise au participant, en papier ou en version numérique, notamment : les exercices de pleine conscience des différentes séances, le tableau cognitif et comportemental des expériences de chaque semaine, le tableau d'évaluation des communications, etc.
- Des exercices audio et vidéo disponible en streaming ou téléchargement sur le site Euthymia, ou en accès privé sur la chaîne YouTube Euthymia.

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par l'article 15 « droits d'auteur » du règlement intérieur applicable aux stagiaires.

Le lieu de la formation est indiqué dans nos programmes spécifiques.

Nos références :

- AXA Assistance,
- Orange France
- Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Centre, Île de France
- COVEA
- SNCF
- CHU Bordeaux
- Institut de Recherche contre le Cancer Bergonié
- CH Perrens, Belvès, Bayonne, Cadillac
- Département de la Gironde
- Barreau de l'ordre des avocats de Périgueux
- CE Ariane Espace
- ARS Nouvelle Aquitaine
- Université de Psychologie de Bordeaux, Faculté de Médecine de Toulouse

Annexe 1 : Règlement intérieur :

Conformément à la loi en vigueur, l'organisme de formation produit un règlement intérieur contenant les points légaux suivants.

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des substances illicites dans les locaux de l'organisme ;
- De porter atteinte à l'intégrité physique et morale des personnes présentes ;
- De circonvenir au respect de la vie privé en divulguant des informations sur un tiers participant à la formation,
- De porter atteinte délibérément et de manière répétée aux cadres de relation proposés dans les programmes Euthymia: Il est ainsi conseillé de parler à la première personne, de laisser une personne s'exprimer, de respecter les temps de silences et les moments de prise de parole, de ne pas déranger délibérément les personnes de la formation engagée dans les exercices des sessions.
- De divulguer les supports de formation.

Article 3: Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le dirigeant de l'organisme de formation;
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme dépendent du lieu de la formation, quand elles existent et doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'organisation qui accueille la formation, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise.

Article 6: Protection des données

Nous disposons d'un logiciel de gestion informatisé que nous renseignons pour chacun des stagiaires entrant dans un parcours de formation au sein de notre structure. Les données enregistrées sont nominatives et individuelles. Elles sont exploitées à des fins notamment de gestion comptable. Un traitement global des informations à des fins statistiques est aussi réalisé afin de constituer un observatoire de suite de parcours des stagiaires accueillis et nous pouvons vous informer de nos activités. Vos données ne sont jamais transmises à des tiers.

Euthymia veille à ce que les données collectées et traitées soient adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire aux finalités des traitements en question.

Conformément aux articles 13 et 14 du règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 (RGPD) du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et l'article 32 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, il est précisé que :

- Le responsable du fichier de données est Mr. Stéphane Faure dont les coordonnées sont précisées ci-dessus.
- Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données personnelles que vous pouvez demander par mail à contact@euthymia.fr.
- Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous estimez que la protection de vos données personnelles n'a pas été assurée par le responsable du traitement.
- Pour une information exhaustive de vos droits et de la réglementation en vigueur, vous pouvez consulter :
 - Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018;
 - O Le site officiel de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : www.cnil.fr.

Article 7 : droit à l'image

Je soussigné(e) ______ autorise à titre gratuit Euthymia à enregistrer mon image et/ou ma voix et à effectuer un montage, stocker, reproduire et diffuser ces images/enregistrements sur le web (site Euthymia/IMA France, réseaux sociaux associés à ces deux entités). Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à contact@euthymia.fr.

Si je ne suis pas d'accord, je coche cette case : ____

Article 8

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire via l'extranet de l'organisme de formation ou sur demande.

Euthymia | La Tuilière FLEURAC 24580 | Numéro SIRET: 818 369 241 00018 | Numéro de déclaration d'activité: 75240178624 (auprès du préfet de région de: Nouvelle Aquitaine) | Version du 19/06/2020